



Octobre
2017

© Atelier d'Architecture du Sarc Timan scrl



ASSURANCE AUTOMOBILE UN TARIF TRÈS CONCURRENTIEL RÉSERVÉ AUX AVOCATS ET A LEUR CONJOINT

Consultez le site www.marsh.be/avocat et www.marsh.be

Marsh, Avenue Herrmann-Debroux 2, B-1160 Bruxelles
Tél 02/674 97 01 - fax 02/674 99 54 - stephane.herbauds@marsh.com

ÉDITO	5
LE MOT DU BÂTONNIER	7
COMMISSIONS : REPORTAGE : LE CO DANS LES FAGNES	9
COMMISSIONS : COMPTE RENDU DU COLLOQUE JUSTICE PRÉDICTIVE DU 19 MAI 2017	11
COMMISSIONS : DEUX JOURS ET TROIS NUITS À GENÈVE – L'UIA, L'ETAT DE DROIT ET LES RÉFUGIÉS	13
COMMISSIONS : LES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ D'AVOCATS.BE : COMPTE-RENDU !	17
INTERVIEW : AVOCAT ET POLITIQUE ACTIVITÉS COMPATIBLES ?	18
L'AVOCAT DEMAIN : DROIT DE RÉPONSE DE MAÎTRE PATRICK HENRY !	21
RENTÉE LITTÉRAIRE 2017	23
CHRONIQUE CULINAIRE : KAYSERSBERG ET STRASBOURG	27
LIÈGE, AVRIL 2033...	29
COLLOQUE : DÉONTOLOGIE 3.0 : L'AVOCAT CONNECTÉ : DO OR DON'T - LIÈGE 17 NOVEMBRE	30



Comité de rédaction

RÉDACTEURS EN CHEF
Claire Hazée et Pierre Bayard

COMITÉ

Mabeth Bertrand-Henry, Isabelle Tasset
(Éditeur responsable), Eric Franssen
(coordination), Eric Therer, Elisabeth Kiehl,
Sarah Lemmens, Isabelle Thomas, André
Tihon, Florence Natalis, Charline Nahon,
Amélie Adam, Julien Vermeiren

AUTEURS DE CE NUMÉRO

Claire Hazée, Pierre Bayard, Isabelle Tasset,
Florent Ernotte, André Tihon, Sybille Gioé,
Gaëlle Gillard, Julie Neuray, Florence
Natalis, Patrick Henry, Xavier Baus, Isabelle
Thomas

Éditeur responsable

FRANÇOIS DEMBOUR
Palais de Justice
Place Saint-Lambert 16
4000 Liège
info@barreauliege.be
www.barreauliege.be



L'information semble être passée inaperçue, mais l'année judiciaire qui vient de s'achever a marqué un tournant dans l'histoire du Barreau de Liège.

Au cours de l'hiver dernier, lors de notre passage au Conseil de l'Ordre pour effectuer un reportage, Mr. le Bâtonnier François Dembour avait signalé cet événement historique : pour la première fois depuis 1984, le nombre d'avocats inscrits au tableau a diminué. Qu'en sera-t-il cette année ? C'est un peu tôt pour se prononcer sur la question, mais nous suivrons cela de près.

La profession serait-elle devenue moins attractive ? Des freins à l'accès à la profession seraient-ils apparus ? Les évolutions en cours et à venir font-elles fuir certains confrères ?

Autant de questions qui mettent en avant les bouleversements de notre profession.

Pour y répondre, une analyse approfondie de notre profession est nécessaire. Cette analyse est en cours depuis plusieurs années et s'inscrit, de manière plus générale, dans le cadre d'une réflexion amorcée par AVOCATS.BE et par les différents Barreaux locaux.

Des réflexions et des réformes sont d'ailleurs en cours pour tenter de répondre aux évolutions actuelles et à venir. De son côté, Koens Geens continue d'avancer pour réformer notre Justice et ce, au pas de charge.

Un grand nombre d'avocats auront d'ailleurs appris la mission confiée à Patrick Henry par le ministre Geens afin de « booster » la profession, laquelle a entraîné une réaction particulièrement forte de confrères, et la mise sur pied d'une pétition pour s'y opposer.

Il nous a semblé logique de participer à ce débat important et de vous proposer de découvrir le droit de réponse que Patrick Henry a rédigé et qui sera publié sous peu dans la Tribune et via d'autres vecteurs de communication.

Le débat est ouvert !

Pour cette nouvelle édition de l'Open Barreau, vous découvrirez vos chroniques habituelles et attendues. Nous avons également souhaité mettre en avant les travaux du Conseil de l'Ordre lors du séminaire résidentiel, et qui participent à faire évoluer notre Barreau.

La Justice prédictive, sujet d'actualité, sera également abordée sous deux angles très

différents : par le biais d'un compte rendu de colloque et via une projection en...2023 !

Enfin, l'Open Barreau poursuit son évolution et mettra bientôt en ligne les articles dès que leur réalisation sera achevée afin de vous permettre de suivre au mieux l'actualité de votre profession.

Bonne lecture!

Pierre BAYARD et Claire HAZÉE
Rédacteurs en chef



Société du groupe KBC

Il y a les
conseils d'amis et
il y a les conseils
de son Personal
Banker.

Découvrez
l'accompagnement
sur mesure du
Personal Banking
de CBC.



www.cbc.be/personal - 0800 915 15 -    

Décider d'avancer.

E.R. CBC Banque, Marketing et Communication, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, Belgique TVA BE 0403.211.380 - RPM Bruxelles - IBAN BE37 7289 0006 2028 - BIC CREGBEBB - FSMA 017588 A

Mais pourquoi les avocats ne lisent-ils pas les communications de l'Ordre?



Lirez-vous jusqu'au bout le texte ci-dessous?

Soyons sincères.

Combien d'entre vous lisent les communications (Info Ordre, Recommandations, Lettre du Bâtonnier Breaking News etc.) ? Et quand vous les lisez, allez-vous jusqu'au bout ?

Les optimistes diront qu'ils n'ont pas le temps, qu'ils sont trop connectés ou trop sollicités.

Les anciens regretteront le temps de la Remington.

Les plus pessimistes diront que la durée d'attention de l'être humain se rétrécit et que nous faisons à peine mieux qu'un poisson.

Vous me lisez. Donc vous faites partie des 400 avocats qui ont cliqué sur l'Open Barreau et qui ont ce texte sous les yeux.

Vous serez seulement un petit nombre à lire le texte ci-après

Suivant les spécialistes¹ sur 100 personnes, 38 personnes partent aussitôt après avoir cliqué.

Vous êtes 400 avocats à avoir ouvert l'Open Barreau et vous êtes donc 152 à être partis.

Il reste 248 avocats mais pas pour longtemps.

Car nous sommes arrivés à l'endroit de la page où il vous faut descendre le curseur.

15 avocats nous quittent pour ne pas le manier.

188 avocats vont partir après avoir scrollé² pour lire les mails entrant ou pour répondre au téléphone voire faire les deux en même temps.

Nous sommes à présent 45 avocats devant ce texte.

Ce petit nombre de 45 avocats ne lira pas jusqu'au bout.

En principe vous devriez consacrer à ce texte trois minutes et six secondes ; c'est la durée d'une séance de consommation d'un texte dématérialisé.

Oh vous me quittez déjà aussi ? Au revoir !

Nous ne sommes plus que deux.

Je crains qu'il ne reste plus qu'un des rédacteurs en chef de l'Open Barreau et moi pour lire la suite de ce texte consacré aux projets pour cette première année de Bâtonnat.

Mais j'ai oublié, bien sûr il y a ceux qui sautent l'intro.

Bienvenue à ceux qui me rejoignent.

Un régime minceur

On vient de le voir, plus j'écris, moins vous lisez.

Il paraît que «essayer de se concentrer sur une tâche alors qu'un mail (du Bâtonnier) arrive sur votre messagerie, peut aller jusqu'à ôter 10 points à votre ratio QI/Efficacité »³.

Mon objectif est donc de soulager votre boîte mail devant « l'infobésité ».

L'Ordre a fait appel à la société Peps communication afin de le conseiller dans sa communication interne, son image et sa communication externe.

Nous avons pensé que chaque type d'information tels l'Info Ordre, les Recommandations, La lettre du Bâtonnier, les Brèves etc. pourrait avoir son canal de diffusion spécifique et sa périodicité.

Ainsi certains types d'informations importantes tel l'Info Ordre, pourraient avoir un canal de diffusion plus spécifique qu'une boîte mail. L'idée serait de créer une plateforme téléchargeable sur smartphone, tablette et ordinateur afin que ces informations soient disponibles à tout moment.

Lorsque de nouvelles informations seront déposées, une icône l'indiquera à l'utilisateur.

Ce n'est qu'un exemple.

Que les anciens se rassurent, ils ne seront pas oubliés.

Un relooking du site

Ce n'est pas je sois devenue une fashionista, mais je trouve que notre site internet et notre logo ont un âge plus que mûr.

Ils méritent une cure de jouvence sur de nouvelles déclinaisons. Peps communication pourra nous faire une proposition qui vous sera soumise après que l'Ordre aura demandé l'avis des Commissions.

Si à ce moment, je reçois autant d'avis qu'il y a d'avocats dans notre Barreau, je ne pourrai pas me plaindre, car ce sera le signe que vous m'aurez lu.

Une déontologie 3.0

Pour paraphraser les spécialistes du marketing, aujourd'hui il faut courir plus vite pour rester sur place. Il en va ainsi de notre déontologie à l'ère du numérique.

Nous parlerons au colloque du 17 novembre prochain au BluePoint Liège, de la déontologie à l'ère du numérique, de la communication instantanée et de l'information permanente.

Le colloque se veut pratique : les exposés seront suivis par trois ateliers distincts animés par la jeune équipe de l'incubateur d'Avocats.be.





Un ménage à trois : Liège-Verviers-Huy ?

Nous sommes en train de nous mettre en quatre pour réussir un ménage à trois avec les Barreaux de Liège, Verviers et Huy.

Les trois Bâtonniers ont relancé les travaux de « rapprochement ».

Le Bâtonnier du Limbourg que nous avons rencontré, nous a expliqué la méthodologie suivie pour la création du nouveau Barreau de Hasselt et Tongres.

Un avocat moderne

La concurrence des plateformes internet, les « legal robots » bousculent notre pratique.

Le Ministre de la Justice a demandé à Me Patrick Henry et Me Patrick Hofströssler de lui soumettre des propositions de modernisation de la profession. Les idées exposées à ce jour, par nos deux confrères experts ont suscités un certain émoi chez les avocats. Ce qui nous préoccupe, c'est la réaction des jeunes avocats (ceux qui n'ont pas connu la Remington) et pour lesquels nous allons devoir dresser un cadre dans lequel ils auront à exercer leurs activités.

Nous connaissons l'objectif du Ministre : réduire les coûts de la Justice. Sa méthode : le broyage

Nous avons rencontré le bâtonnier Patrick HENRY le 24 octobre.

Tous les Bâtonniers de l'OBFG et de l'OVb se réunissent le 16 novembre avec les Présidents des Jeunes Barreaux. N'hésitez pas à nous communiquer vos idées. Soyons constructifs, notre message n'en sera que plus fort.

Lors de notre séminaire résidentiel des 13 et 14 octobre, nous avons invité M. Philippe Destatte, qui est notamment membre du groupe de recherches en intelligence stratégique et prospective (le GRIS). Il y a plusieurs futurs possibles, à nous de choisir celui que nous voulons préparer pour mieux exercer notre métier d'avocat. Notre réflexion, suivra la méthode qu'il nous a enseignée.

Trois minutes six secondes

Chers confrères, je vous remercie de m'avoir consacré ces trois minutes six secondes.

La suite de mon programme dans une prochaine communication...

Isabelle TASSET
Bâtonnier du Barreau de Liège
Le 23 octobre 2017

.....
1 Josh Schwartz de « Chartbeat ».

.....
2 Anglicisme qui signifie faire défiler verticalement le contenu d'un document sur un écran.

.....
3 The Organized Mind de D. Levitin.



COMMISSIONS

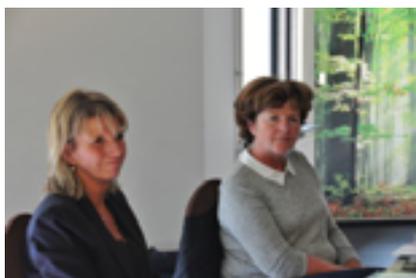
REPORTAGE : LE CO DANS LES FAGNES

L'an passé, nous avons assisté à une séance du Conseil de l'Ordre pour vous en livrer les secrets¹. Cette année, c'est au séminaire résidentiel du Conseil que nous avons assisté.

Certains l'ignorent peut-être mais il est de tradition, au Barreau de Liège, que le Bâtonnier invite ses conseillers à participer à un séminaire résidentiel qui se tient une fois par an, durant la première partie de l'année judiciaire. Les objectifs de ce séminaire sont nombreux. Les deux principaux sont, d'une part, de créer des liens entre les conseillers qui composent le Conseil et, d'autre part, de consacrer davantage de temps (soit plus que quelques minutes lors d'un Conseil de l'Ordre ordinaire) pour travailler sur des thèmes importants pour le Barreau.

Cette année, les membres du CO se sont rassemblés à Ovifat, les 13 et 14 octobre 2017.

Lors de notre arrivée en début d'après-midi, les conseillers avaient déjà assisté à un exposé sur la « Prospective » et le futur de notre profession, donné par M. DESTATTE de l'Institut Jules DESTREE. L'idée était, pour le Barreau, de se remettre en question, avec un regard extérieur, et d'envisager des pistes d'évolution pour notre profession. Ce sujet, très actuel, est régulièrement débattu au sein d'AVOCATS.BE, des Conseils de l'Ordre locaux ou au sein de nos propres cabinets. Cette rencontre a donc été l'occasion pour les conseillers de l'Ordre d'amorcer une réflexion sur la manière d'évoluer et de s'adapter au changement.



En début d'après-midi, Mme Fabienne BAYARD, Président du Tribunal de commerce du ressort de Liège et M. Etienne HODY, Président du Tribunal de Commerce

de Liège – Division Namur, étaient présents pour exposer au Conseil de l'Ordre les projets communs de leurs juridictions sur le thème de la médiation.

Leurs objectifs sont, d'une part, d'améliorer le système des permanences de médiation déjà en place depuis plusieurs années et, d'autre part, d'anticiper un projet de loi réformant fondamentalement la médiation, celui-ci étant annoncé pour la fin de l'année 2018. Le message qu'ils ont livré à cette occasion est que la mise en œuvre de cette réforme nécessitera une étroite collaboration entre magistrats et avocats. A l'issue de cette présentation, les échanges furent nombreux et constructifs. Les conseillers de l'Ordre ont confirmé leur volonté d'avancer ensemble sur ce projet.



En début d'après-midi, Mme Fabienne BAYARD, Président du Tribunal de commerce du ressort de Liège et M. Etienne HODY, Président du Tribunal de Commerce de Liège – Division Namur, étaient présents pour exposer au Conseil de l'Ordre les projets communs de leurs juridictions sur le thème de la médiation.

Leurs objectifs sont, d'une part, d'améliorer le système des permanences de médiation déjà en place depuis plusieurs années et, d'autre part, d'anticiper un projet de loi réformant fondamentalement la médiation, celui-ci étant annoncé pour la fin de l'année 2018. Le message qu'ils ont livré à cette occasion est que la mise en œuvre de cette réforme nécessitera une étroite collaboration entre magistrats et avocats. A l'issue de cette présentation, les échanges furent nombreux et constructifs. Les conseillers de l'Ordre ont confirmé leur volonté d'avancer ensemble sur ce projet.

L'après-midi s'est poursuivi sur le thème de la communication.

Comme elle l'avait annoncé lors de son élection, Mme le Bâtonnier souhaite entamer une réforme fondamentale de la communication de notre Barreau. Pour l'assister et analyser la situation actuelle, elle a donc mandaté une spécialiste, Mme Bénédicte ROBERT (de la société PEPSCOMMUNICATION). Cette juriste de formation était conviée au séminaire résidentiel pour présenter le rapport de sa mission qui consistait à analyser la communication actuelle et à dégager des pistes d'amélioration.

Après examen des vecteurs de communication, son analyse est sans appel :

- nous sommes surinformés via une multitude de supports de communication (certains étant des doublons),
- l'Ordre communique en mélangeant régulièrement ses communications internes (avocats) et externes (justiciables).
- le pourcentage d'avocats touchés par les communications de l'Ordre est peu satisfaisant.

Il est vrai que la multiplication des vecteurs de communication (notamment les info-ordre, info-flash, info-commerciale, courriers papiers, la Tribune, le site de l'Ordre, les brèves, l'extranet, etc.) peut entraîner des difficultés quotidiennes, la principale étant de trouver une information, lorsqu'on la cherche, mais également, pour l'Ordre, de toucher de manière efficace les destinataires du message de manière efficace.

Après les constats, les pistes d'amélioration ont été examinées.

La première piste d'évolution serait de définir plus précisément ce qui relève de la communication interne au Barreau et ce qui relève de la communication externe (vis-à-vis des justiciables, des entreprises, des médias, etc.). Ce n'est, en effet, qu'en identifiant de manière précise la/les catégorie(s) de personnes à qui l'information est destinée que l'Ordre sera en mesure de choisir le/les vecteurs de communication qui s'impose(nt).



La seconde piste est de revoir ces différents vecteurs de communication et, le cas échéant, de rationaliser ceux dont l'utilité peut être remise en cause.

En ce qui concerne la communication interne, une des solutions proposées serait de réduire leur nombre et de les faire évoluer. Plus précisément, Mme ROBERT propose de créer une application numérique (utilisable via smartphones, tablettes et ordinateurs), d'adapter l'extranet pour le moderniser, de disposer des écrans informatifs au palais et de néanmoins maintenir certaines communications papier pour des événements importants.

En ce qui concerne la communication externe, l'idée est de rassembler toutes les communications à destination du public sur un site internet unique et complet dont l'identité pourrait être revue de manière fondamentale. De même, il serait utile de procéder par « newsletters » vis-à-vis de certaines catégories de justiciables ou, encore, de continuer à interagir sur les réseaux sociaux de manière structurée.

Pas de crainte cependant en ce qui concerne votre Open Barreau... la recommandation de Mme ROBERT est de conserver cet outil de communication de nature mixte (interne-externe). Elle nous a par ailleurs livré plusieurs pistes audacieuses de réflexion pour permettre à l'OB de prendre une nouvelle dimension... Affaire à suivre donc...

Pour terminer sa présentation, Mme ROBERT a présenté une évaluation du budget nécessaire pour mener à bien toutes ces évolutions. Si ce budget est important, il ne semble cependant pas constituer un obstacle insurmontable, notamment compte tenu des objectifs poursuivis.

Cette problématique sera soumise à la réflexion et aux votes des conseillers dans les prochaines semaines. Il se murmure cependant que les choses pourraient évoluer plus vite qu'on ne le

pense. C'est donc sur cette note positive que les conseillers ont clos cette journée de travail, avant une promenade apéritive au cœur de la fagne. Nous présumons qu'ils seront restés raisonnables lors de cette soirée et qu'ils ont pu affronter la matinée du lendemain avec vivacité, celle-ci étant réservée à l'examen de l'épineux dossier du budget et des cotisations.

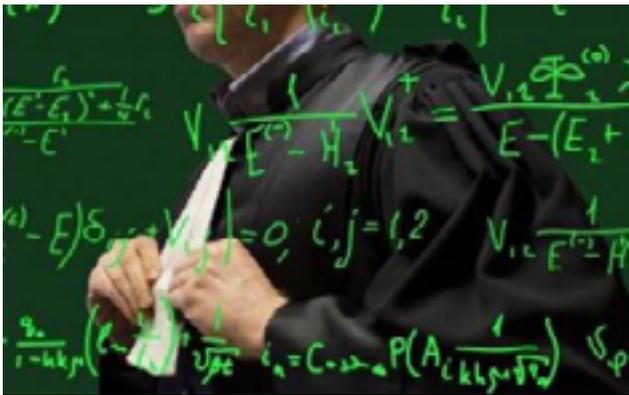
Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ce projet !

Pour l'Open Barreau,
Claire HAZÉE et Pierre BAYARD

.....
1 <http://open.barreaudeliege.be/2017/02/23/on-a-teste-pour-vous-un-apres-midi-au-conseil-de-lordre/>



COMMISSIONS : COMPTE RENDU DU COLLOQUE JUSTICE PRÉDICTIVE DU 19 MAI 2017



de Lille, du Premier Président de la Cour d'Appel de Douai et du Bâtonnier de l'Ordre, M. Antoine GARAPON, magistrat, docteur en droit, et secrétaire de l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice, a commencé le colloque par une introduction générale, voire philosophique.

Ce logiciel permettrait également une très grande transparence, ce qui permettra d'avoir un traitement similaire de la donnée.

Ce logiciel peut s'assimiler à une sorte de grille Claeys. En effet, le logiciel va recenser l'ensemble des décisions et prendre les points communs de celles-ci pour dégager des lignes directrices et une donnée statistique.

Ce logiciel permettrait également d'identifier les moyens les plus pertinents et influents dans les décisions. Cela risquerait de faire diminuer la créativité des plaideurs et semble être un piège de la facilité.

Sur proposition de Mme le Bâtonnier, nous avons participé au colloque organisé le 19 mai 2017 par l'Université Catholique de Lille sur le thème de la justice prédictive.

Le Barreau de Lille a lancé en septembre 2016 un programme informatique qui permet d'estimer les chances d'obtenir gain de cause en cas de procédure judiciaire. Ce colloque était organisé dans le prolongement de cette initiative et notamment afin de répondre à un certain nombre de questions liées au fonctionnement de la justice assistée par ordinateur.

M.GARAPON estime notamment que la justice prédictive assistée par ordinateur serait une révélation de la jurisprudence aux juges, qui pourrait entraver leur liberté de juger. Il considère cependant que la sécurité juridique et l'analyse du risque seront améliorées.

S'est alors posée la question de savoir si la délégation de la fonction de juger à un mécanisme tel qu'un ordinateur ne rendrait pas la justice humaine plus chère que la justice prédictive. Quel coût aura l'homme dans cette future configuration ?

Après cette brève introduction, plusieurs intervenants se sont succédé pour présenter différents logiciels, qui ont été développés en utilisant l'intelligence artificielle ou des algorithmes.

Tout d'abord le logiciel PREDICTIS, qui est un logiciel développé par une « legaltech » composée d'avocats et d'informaticiens.

Le logiciel a pour objectif l'automatisation des tâches et l'aide à la décision. Il permettra, non seulement de trouver une décision, mais également de traiter la masse de données en exécutant des analyses statistiques.

L'insécurité juridique, l'aléa judiciaire, seront donc réduits à peau de chagrin.

Finies également les recherches chronophages et les mises à jour perpétuelles à faire concernant la législation.

S'est posée également la question de la prise de conscience du juge face à ces nouvelles façons de fonctionner. Quelle sera son attitude lorsqu'un plaideur soulignera que, dans 78% des cas, une décision favorable a été prononcée ?

L'avantage de ce type de logiciel est très important dans le mode alternatif de résolution des conflits. Ce logiciel est un véritable outil de déjudiciarisation, qui permettra aux parties intervenant volontairement dans ce type de procédure de fonder leur décision sur un critère supplémentaire, à savoir une analyse statistique des décisions judiciaires.

Ensuite un autre intervenant est venu présenter le logiciel « Doctrine.fr ». Ce logiciel qui se traduit sous la forme d'un site web, propose un moteur de recherches « à la GOOGLE ».

Selon le fondateur de ce site, l'algorithme apprend en fonction du comportement de son utilisateur, de sorte que chacun d'entre nous, en fonction de ses recherches et de ses interactions avec les résultats, disposera de résultats « personnalisés ».

Se pose donc la question de la neutralité et de la pertinence arbitraire.

Ensuite différents magistrats ont exposé le point de vue juridique de la justice prédictive.



Après une intervention inaugurale du Président-Recteur de l'Université Catholique





Ceux-ci sont partis du constat que, plus une machine est autonome, plus elle est dépendante de la donnée.

Se pose alors la question de la collecte de cette donnée. Que se passe-t-il si celle-ci est automatisée ?

Une réflexion a également été faite sur l'augmentation de la sécurité juridique au détriment du droit. En effet, un des magistrats a fait remarquer que, dans certaines matières, la justice prédictive rendrait la pratique totalement automatisée.

Un autre magistrat a également fait une réflexion sur la subjectivité des résultats de recherches de ce type de logiciel. Il estime, en effet, qu'une grande part d'influence et de subjectivité sera transmise dans les résultats.

A titre personnel, je ne peux évidemment partager cet avis.

A ce jour, les chroniques de jurisprudence publiées sont l'apanage de certains auteurs. Les décisions sont soigneusement sélectionnées. Cela implique, à plus forte raison, une grande subjectivité dans le choix de l'auteur de cette chronique.

Avec l'arrivée d'une masse de données, il y aura inévitablement moins de subjectivité et bien plus de neutralité dans les résultats de recherches de jurisprudence.

Après midi, nous avons écouté deux membres du CEPEJ (Commission européenne pour l'efficacité de la justice).

Les intervenants ont examiné la justice prédictive au niveau des droits fondamentaux et des problématiques que cela pouvait impliquer, notamment à l'égard du droit au procès équitable.

Ils ont, en effet, mis en garde les utilisateurs de ces logiciels contre un danger, à savoir se borner à entrer des données dans un ordinateur et rendre une décision sans confronter les éléments au contradictoire.

De manière un peu caricaturale, les autres intervenants mettent en garde contre une justice automatique rendue par un ordinateur.

Cette approche me paraît démontrer le manque de compréhension évident des nouvelles technologies puisque ces outils ne sont pas créés pour remplacer l'humain mais pour lui faciliter le travail.

Lors de ce colloque, j'ai pu constater, malheureusement, que beaucoup de magistrats français voient ces logiciels d'un « mauvais œil » car ils permettraient, de manière statistique, d'analyser la jurisprudence. Les juges français que nous avons entendus ont le sentiment qu'ils perdraient, en quelque sorte, le pouvoir de juger dans certains cas.

Florian ERNOTTE

<http://www.fld-lille.fr/evenements/colloque-justice-predictive/>



COMMISSIONS DEUX JOURS ET TROIS NUITS À GENÈVE – L’UIA, L’ETAT DE DROIT ET LES RÉFUGIÉS

Au sein de la commission des relations extérieures du barreau de Liège, Me Jean-François HERNOTTE, directeur adjoint de l’Union Internationale des Avocats (UIA), relaie l’invitation au prochain sommet des Présidents. Je le remercie ici pour ses encouragements à participer et sa bienveillance.

Sous la Présidence de Me Pascal MAURER, Directeur Général de l’UIA-IROL (Institute for the Rule of Law), la modération de Me Ryan HOUDROUGE, président de la commission droits de l’homme de l’UIA, et de Me Christopher KENDE, le forum s’installe confortablement dans la salle de conférence de l’étude Lalive, le jeudi 1er juin.

C’est le point de vue des praticiens sur la protection des réfugiés à l’épreuve du terrain qui préoccupera les avocats tout au long de la journée.

Les embûches sont notoires. Qu’il s’agisse des juges et avocats italiens ou espagnols sous la pression d’un contentieux de masse, des avocats libanais face au quart de leur population constituée de réfugiés syriens et de leurs enfants apatrides, de la difficile assistance des demandeurs d’asile dans les « hot spot » de Lampedusa, Lesbos, Ceuta ou Melilla, des juges, avocats et ONG œuvrant dans des États signataires ou non de la Convention de Genève, tous s’accordent sur la nécessité, pour garantir les droits fondamentaux des migrants, d’un système d’aide juridique renforcé, muni d’avocats compétents, formés et correctement rémunérés.

Mme Maya SAHIL-FADEL, Rapporteuse spéciale sur les Réfugiés, les Demandeurs d’asile, les Personnes déplacées et les Migrants en Afrique, nous inspire d’abord en rappelant le principe de solidarité et du partage du fardeau entre États signataires de la charte africaine des droits de l’homme et des peuples, ainsi que de la possibilité de reconnaître massivement la qualité de réfugié sur la base d’une définition plus large et d’un examen prima facie de la situation des migrants.

Par Skype, nous nous entretenons aussi avec un avocat membre du Centre Libanais des Droits Humains, qui nous explique les conditions difficiles (et pro bono) de défense des réfugiés, lorsque les conventions de Genève ne sont pas ratifiées, qu’aucun accès aux droits économiques et sociaux ne leur est permis, qu’aucun statut ne leur est applicable, et que les expulsions vers la Syrie ne sont suspendues qu’en vertu d’un gentleman agreement.

Mme Simone Carole DAHAN, représentante de l’UNHCR, tout en saluant toutes les initiatives pro bono, insiste sur la responsabilité de l’État dans la mise en œuvre d’un système d’aide juridique efficace et dénonce la tendance des États consistant à criminaliser la migration, contre leurs engagements internationaux.

Les échanges entre les participants et intervenants, avocats, juges, ONG, sont animés par un sentiment d’unité entre ceux qui luttent, au quotidien, pour offrir une protection aux personnes vulnérables qui ont franchi les frontières.

Le lendemain, c’est dans la salle de conférence XIII de l’immense Palais des Nations, siège des Nations Unies à Genève, que se poursuit

la rencontre avec le sommet des Présidents des barreaux membres de l’UIA, consacré à la nécessité de l’État de droit pour le maintien de la paix et à la responsabilité des avocats et des barreaux vis-à-vis des réfugiés.

En plus de l’accès au résumé des interventions pertinentes et de grande qualité, par des orateurs de premier choix, leur (re)visionnage vous réglera, entre autres :

- de la lucidité déconcertante de Mr Michaël MOLLER, directeur général de l’ONU à Genève, sur les échecs de la communauté internationale dans le maintien de l’État de droit;
<https://youtu.be/i3N8TGFRcjo>
- de l’analyse documentée de Mr Volker TÜRK, Haut Commissaire assistant de l’UNHCR, sur la corrélation directe entre le renforcement de l’État de droit et les flux de réfugiés;
https://youtu.be/EmHSRb14_fm
- ou encore de la dangerosité des discours criminalisant les ONG effectuant des sauvetages en mer, dénoncée par Mr Yves DACCORD, le Directeur Général du Comité International de la Croix-Rouge.
<https://youtu.be/5QHmIRTrFLE>



Compter sur les meilleurs outils,
c'est crucial.



STRADA LEX CHANGE
POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER



Toucher plusieurs centaines d'avocats, dont l'activité première n'est généralement pas le droit de l'immigration, sur la nécessité de renforcer le rôle des avocats et des barreaux dans la sauvegarde de l'Etat de droit et dans la défense des réfugiés, est la mission que l'UIA peut se féliciter d'avoir accomplie.

Déjà quelques mois plus tôt, l'assemblée générale de l'UIA ratifiait les principes de base sur le statut des réfugiés à Budapest, auxquels a notamment adhéré le CCBE. Parmi ces principes, les responsabilités des barreaux sont notamment :

- de participer activement aux débats politiques autour des initiatives législatives relatives au statut des réfugiés, demandeurs d'asile ou à la réglementation de l'asile et d'y assurer le rôle de gardien des standards internationaux (5.4.);
- d'assurer dans toutes les mesures possibles la formation des avocats au droit des réfugiés (5.5.);
- de veiller à ce que la gestion de l'aide légale s'effectue en transparence et ne génère pas de formalités excessives pour les avocats intervenant au titre de l'aide légale (5.6.);
- d'assurer la défense et la protection des avocats « de première ligne » lorsqu'ils sont susceptibles de faire l'objet d'intimidations ou représailles de la part des régimes hostiles ou défavorables, dans les régions où ils agissent en défense des droits des réfugiés (5.8.)

A l'issue du forum et du sommet, je ne peux qu'inviter Avocats.be et le barreau de Liège à adhérer expressément, comme le CCBE, à ces principes.

Avocats.be et le barreau de Liège ont d'ailleurs déjà assumé à plusieurs reprises ces responsabilités: en se positionnant contre la politique de découragement des réfugiés irakiens, en dénonçant les intimidations récurrentes du Secrétaire d'Etat à la politique de l'asile et de la migration contre les avocats...

De même, une commission de réflexion sur une formation préalable à l'accès aux permanences de droit des étrangers a été mise sur pied par la commission aide juridique d'Avocats.be.

En matière d'aide juridique, l'adhésion aux principes de Budapest nous permettrait-elle aussi de renverser la vapeur du découragement

de nombreux praticiens du droit des réfugiés, qui avouent se désengager du système de pro deo en raison de l'alourdissement disproportionné de la charge administrative consécutive à la récente réforme ?

En conclusion, je vous invite à vous tenir informés des activités de l'UIA, dont l'engagement dans ces causes, qui me sont chères, m'a renforcée dans la conviction que les espaces de rencontres internationales d'avocats sont le lieu privilégié du développement de leur influence dans la réponse à réserver aux défis de notre époque.

Sybillc GIOÉ



Et vous ? Qui vous défend ?



Ethias, l'assureur de choix des avocats.

RC professionnelle, assurance soins de santé, assurance conducteur... La meilleure couverture négociée par votre barreau et AVOCATS.BE en votre faveur.

www.ethias.be

ethias

Ethias S.A. rue des Croisiers 24, 4000 Liège, RPM Liège – TVA : BE 0404.484.654 – IBAN : BE72 0910 0078 4416 – BIC : GKCCBE33

COMMISSIONS LES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ D'AVOCATS.BE : COMPTE-RENDU !

Cet été, dans une ambiance détendue de fin de vacances judiciaires, sous un magnifique soleil, plusieurs centaines d'avocats se sont rendus au château de Courrières aux premières universités d'été organisées par Avocats.be.

Le succès était au rendez-vous pour cette première édition ! A nos yeux, le programme était alléchant (possibilité d'avoir 16 points de formation et un « barbecue festif » pour un prix plus que raisonnable) et les thèmes proposés pouvaient convenir à chacun, quelles que soient sa pratique et ses matières de prédilection.



Au niveau des ateliers, pour notre part, nous avons notamment assisté aux ateliers « Saisies et voies d'exécution », « Marketing » ou encore « Lecture de bilans », qui nous ont enchantées. Ces ateliers étaient très intéressants et répondaient entièrement à nos attentes.



@AVOCATS.BE

Pour d'autres, il faut avouer que la chaleur du mardi après-midi (sous les toits et sans clim !), couplée aux chaises inconfortables et à l'envie irrésistible de prendre l'apéro (c'était la fin

des vacances, il fallait en profiter !) n'ont pas aidé à rester concentré. Les participants ont dû rassembler toutes leurs forces pour tenir durant les 4 heures de formation.

Quelques suggestions d'amélioration pour l'année prochaine (car nous comptons bien y participer de nouveau) : mieux préciser le contenu de certains ateliers (cette absence de précision a parfois conduit à des inscriptions « à l'aveugle » et à quelques déceptions, notamment lorsque les ateliers rappelaient les bases de la matière, alors que les participants s'attendaient à des ateliers spécialisés) et disposer d'un matériel mieux adapté à la prise de notes, sans oublier la lassitude de rester assis pendant quatre heures.

En marge des ateliers officiels, d'autres groupes de discussion ont également eu lieu, notamment pour l'Incubateur d'Avocats.be, ainsi qu'une table ronde concernant l'avenir de la profession d'avocats (vaste sujet !), permettant une multitude de rencontres.



@AVOCATS.BE



@AVOCATS.BE

A la fin de la première journée, après les efforts intellectuels intenses, place à la détente !

Sous un magnifique soleil, nous avons profité, comme de nombreux avocats, du barbecue festif dans une ambiance bon enfant (beau buffet, chouettes rencontres, musique agréable, etc.). Plusieurs participants ont également fait rimer programme studieux des Universités d'été et escapade ludique, en dormant à l'hôtel, en louant un gîte, etc.

En conclusion, à part l'absence de petit sucré pendant la journée que les plus gourmands ont regretté et un matériel peu adapté à la prise de notes, l'organisation a été menée de main de maître et le concept nous a convaincus ! Espérons que les prochaines universités d'été profiteront d'un aussi beau soleil (et de la clim.. ?). Nul doute que cette parenthèse estivale, avec son petit air de colonie de vacances, a été appréciée par chacun, surtout avant la rentrée. Il paraît même que certains ont déjà réservé leur gîte pour 2018...

Gaëlle GILLARD et Julie NEURAY



@AVOCATS.BE



INTERVIEW : AVOCAT ET POLITIQUE ACTIVITÉS COMPATIBLES ?



« La profession d'avocat est incompatible avec les emplois et activités rémunérées, publics ou privés, à moins qu'ils ne mettent en péril ni l'indépendance de l'avocat ni la dignité du barreau ». Nous connaissons tous cette petite phrase prévue à l'article 437 du code judiciaire qui limite les possibilités d'exercer un autre métier à côté de la profession d'avocat. En application de l'article 2.1. du code de déontologie et de l'article 21 du CODEX, tout avocat liégeois désirant exercer une autre fonction, doit solliciter l'autorisation préalable du conseil de l'ordre.



A part enseignant, il est une autre fonction qui concerne pas mal d'entre nous : politicien.

Le cumul avocat-politicien a récemment fait les choux gras de la presse ; le fameux « azakhgate » mettant en scène un homme à la fois avocat et ancien président du Sénat qui aurait agi pour obtenir une loi sur la transaction pénale dont a bénéficié son client.

Alors, compatible ou pas les métiers d'avocat et de politicien ?

Nous avons décidé d'interroger des confrères cumulant ces deux professions sur leur engagement politique et leur vision de ce cumul de fonctions.

Nous commençons notre tour des partis politiques par le Mouvement réformateur (MR) et Fabian CULOT, nouveau député régional et communautaire, représentant l'arrondissement de Liège.

F. NATALIS (FN) : Commençons par un bref résumé de ton parcours professionnel.

F. CULOT (FC) : Après mes études de droit entre 1997 et 2002 à l'ULg, j'ai intégré par l'effet quelque peu du hasard le cabinet ministériel de Richard MILLER (alors ministre de la Culture de la Communauté française NDRL). Lorsqu'il a été remplacé, j'ai travaillé un an pour Antoine DUQUESNE, alors président du MR. Après ces deux années, j'ai décidé d'entamer mon stage au barreau. J'ai intégré le cabinet d'avocats ELEGIS, à Liège, où j'ai été le stagiaire de Patrick HENRY. Je suis resté chez ELEGIS de 2004 à septembre 2015 et je me suis progressivement spécialisé dans les matières du droit administratif, avant de m'associer en septembre 2015 au cabinet LEXING.

FN : Qu'est-ce qui t'a fait bifurquer de trajectoire après tes deux ans dans la politique ?

FC : Tout d'abord, ces deux expériences professionnelles m'ont

montré à quel point la politique est un domaine rempli d'aléas. Ainsi, Richard MILLER a été remplacé comme ministre tandis qu'Antoine DUQUESNE a démissionné de la présidence du MR.

Par ailleurs, autant l'expérience politique était absolument passionnante, autant, en qualité de juriste, j'avais envie d'approfondir les matières qui m'étaient chères et je me suis vite dit que c'est au barreau que je pourrais le faire. Rétrospectivement, je reste persuadé que c'était un bon choix : pour un juriste, l'expérience au barreau est une expérience absolument complémentaire et presque indispensable.

Une autre raison qui m'a poussé à entamer le barreau est une volonté de me garantir une indépendance par rapport à la politique dans la mesure où, lorsque l'on n'a jamais connu que la politique, je pense que l'on est extrêmement dépendant à l'égard d'un parti et que cela nuit à la liberté d'action et de pensée. Quand on a un métier à part entière sur le côté, on éprouve peut-être les difficultés liées à la compatibilité des engagements mais, à côté de cela, on a une liberté que celui qui n'a jamais connu que la politique n'a pas.

FN : Peux-tu nous résumer ton parcours politique ?

FC : Mon engagement au MR (PRL à l'époque NDRL) a commencé à l'âge de 17 ans. Personne dans ma famille n'avait fait de la politique avant moi et je ne proviens pas d'une famille avec des convictions politiques très marquées, ni à gauche, ni à droite. Ils ont été étonnés de mon engagement mais ne s'y sont jamais opposés. J'ai commencé avec une première candidature aux élections communales de 2000 où je n'ai pas été élu (j'étais en milieu de liste à Seraing) et, à partir de cette époque-là, j'ai pratiquement participé à toutes les campagnes électorales, qu'elles soient communales, mais aussi régionales ou fédérales.

J'ai aussi eu un assez long parcours au sein du parti au niveau des jeunes MR, d'abord au niveau de ma section locale à Seraing, ensuite au niveau de l'arrondissement de Liège, de la Province et enfin du Bureau national



des jeunes MR. Cette jeunesse politique a eu beaucoup d'importance pour moi. Tout d'abord, cela m'a bien fait connaître les arcanes du parti. Ensuite, c'est un lieu de discussions qui connaît encore une très grande liberté. C'est une bonne formation pour les débats que l'on peut avoir au niveau du parti. Enfin, c'est cet engagement au niveau des jeunes MR qui m'a fait perdurer dans la politique car, au départ, l'expérience vécue au niveau de la section locale avait eu plutôt pour effet de m'en décourager totalement ; l'ambiance y était difficile ; un jeune impétueux n'y était pas nécessairement accueilli à bras ouverts.

FN : Comment vis-tu ce cumul des fonctions ? On sait que certains sont plus politiciens qu'avocats. Qu'en est-il pour toi ?

FC : Avant l'été 2017 et le bouleversement qu'il a apporté dans ma vie, je me sentais et j'étais vraiment avocat à part entière et à temps plein. J'avais un engagement politique qui, avec le temps, a pris de plus en plus de temps mais qui n'a jamais remis en cause le fait que j'étais d'abord et avant tout avocat.

Ce métier a cet avantage que son statut d'indépendant permet une organisation assez libre de son temps de travail. Lorsque j'avais des activités politiques en journée, le temps de travail indispensable pouvait être compensé à un autre moment. Ce n'est évidemment pas le cas dans l'ensemble des métiers. Donc l'exercice de ce métier sous ce statut-là a été pour moi une chance et une opportunité pour pouvoir développer, sur le côté, un engagement politique dont je peux imaginer qu'il aurait été plus difficile à mener pour, par exemple, une personne sous un lien de contrat de travail.

FN : Parle-nous de ce bouleversement de l'été 2017 et de son impact sur ton équilibre « avocat-politique ».

FC : En juin 2017, je suis donc devenu député régional et communautaire, représentant l'arrondissement de Liège.

Depuis, évidemment, les choses changent, même si on n'en est ici qu'à la rentrée. Mais je perçois bien qu'en termes d'emploi du temps, de rendez-vous, de réunions, etc., il y a évidemment un renversement qui s'est opéré. Je suis aujourd'hui essentiellement en politique mais je tiens plus que tout à garder un investissement au sein de mon cabinet.

FN : Pourquoi garder cet investissement au sein du cabinet ?

FC : D'abord parce que le métier d'avocat est un métier qui demande beaucoup d'années

d'investissement avant de pouvoir construire une activité indépendante, avant de pouvoir s'associer, et donc ça ne me paraît pas opportun de lâcher tout, indépendamment des efforts accomplis par le passé.

Ensuite, parce que, même si mon engagement politique constitue aujourd'hui l'essentiel de mon temps, ça reste un engagement et un mandat précaire (on vote en mai 2019) et je pense que, pour pouvoir garder cette liberté par rapport à la politique, il faut se donner les moyens de pouvoir reprendre une activité professionnelle à temps plein le jour où un mandat s'arrête.

Enfin, je pense aussi que c'est très enrichissant de pouvoir continuer à connaître des dossiers, à rencontrer des gens dans la sphère professionnelle. C'est très important pour comprendre les problèmes de la société. Je trouve que c'est très complémentaire par rapport à l'activité politique qui doit être enrichie d'un ensemble d'expériences.

FN : Tout cela pose évidemment la question du conflit d'intérêts.

FC : C'est une question qui ne me quitte jamais et sur laquelle je m'interroge énormément. On vit aujourd'hui un paradoxe : on souhaite que le politique soit pleinement investi dans son mandat, et peut-être, qu'il ne fasse que cela, et d'un autre côté, on souhaite qu'il ne soit pas dépendant de la politique et donc on l'oblige à avoir une activité sur laquelle il puisse se replier, les deux objectifs étant tout à fait inconciliables.

Selon moi, une des manières de les concilier est d'être extrêmement prudent sur le plan pécuniaire. Ce qui choque aujourd'hui, à juste titre, c'est avant tout le cumul de rémunérations. Si l'on est déjà très vigilant sur cette question, on peut, me semble-t-il, déjà alléger le problème.

Ensuite, la gestion du conflit d'intérêts est une gestion qui doit être réfléchie et demeurer raisonnable. Je veux être extrêmement vigilant par rapport à cela mais je veux aussi dire qu'il ne faut pas faire du conflit d'intérêts une paranoïa, ce qui, je le crains, est la voie que d'aucuns voudraient emprunter aujourd'hui. Or, le risque est d'une certaine manière de ne plus permettre aux politiques de s'exprimer qu'au regard des choses qu'ils ne connaissent pas car tout sujet que l'on maîtriserait, parce qu'on le connaît d'une manière ou d'une autre, serait un sujet qui ne pourrait plus être abordé sous peine d'être accusé de conflit d'intérêts. Je pense que c'est éminemment dangereux et si ce sentiment est évidemment dû au fait que

certain ont vécu de réels conflits d'intérêts avec souvent même des enrichissements personnels, il ne faut pas, sur la base de ces excès ponctuels et individuels, faire des élus des gens totalement en déconnexion avec la réalité.

FN : Avantages et inconvénients de cette double profession. Que penses-tu de l'affirmation selon laquelle des avocats font de la politique pour avoir des clients ?

FC : Je pense que c'est un fantasme de croire que l'on fait de la politique en tant qu'avocat pour obtenir des clients. Mon expérience en tout cas ne le traduit pas. On peut évidemment penser à moi parce qu'on me connaît par la politique mais, si ça a pu arriver, je pense que le contraire est arrivé un nombre encore plus grand de fois, c'est-à-dire penser à moi et puis ne pas venir vers moi précisément parce que je fais de la politique. Je pense que la plupart des clients, lorsqu'ils recherchent un avocat, recherchent une compétence et une réputation. Ils sont très indifférents, me semble-t-il, à l'engagement politique de l'avocat.

FN : Est-ce que des clients t'ont déjà demandé d'intercéder en leur faveur auprès des autorités ?

FC : Je l'ai déjà entendu mais la réponse est systématique, c'est non. Je suis d'ailleurs persuadé qu'aujourd'hui, dans l'époque que nous connaissons, ce type d'intervention serait tout à fait nuisible aux intérêts du client. Et donc je ne marche pas dans ce jeu-là.

FN : Et au contraire, est-ce que cette double casquette avocat/politique t'a déjà causé des inconvénients ?

FC : Elle m'en pose aujourd'hui évidemment pour la question du conflit d'intérêts, qui m'interdit de me charger de certains dossiers, mais c'est un choix et il faut l'assumer.

FN : Enfin, parle-nous un peu de tes premières semaines en tant que député. Une anecdote ?

FC : C'est un métier qu'il faut vraiment apprendre. J'ai peu de temps devant moi avant les prochaines élections, ce qui m'impose de me mettre rapidement dans le bain, mais c'est une expérience enrichissante. Elle peut aussi être parfois frustrante. Par exemple, la semaine dernière, le Parlement wallon s'est penché sur un projet de décret imposant que, dans tous les collèges communaux, après les élections communales de 2018, soit présent au minimum 1/3 de membres d'un sexe différent, c'est-à-dire en pratique 1/3 de femmes dans chaque collège. Ce texte a été voté à l'unanimité et





pourtant je suis persuadé qu'une majorité des parlementaires, dont je fais partie, était résolument opposée à cela.

Pourquoi me direz-vous avons-nous voté ce texte dans ce cas ? On l'a voté parce que deux textes étaient sur la table : un texte imposant la présence pour moitié de femmes et l'autre pour un tiers. Il a fallu accepter une forme de « deal » aux termes duquel, si on ne votait pas un tiers, c'est la moitié qui passerait.

A l'heure actuelle, il y a déjà une obligation d'avoir un membre dans le collège d'un sexe différent. Les deux sexes sont donc déjà obligatoirement représentés. Mais aller au-delà en imposant le tiers, ou la moitié comme certaines le voulaient, est selon moi une grande erreur. Cela va aboutir à moins de bonne gouvernance, à moins de démocratie locale et à moins de débats sur les projets pour avoir davantage de débats tournés autour des personnes. En effet, je pressens qu'un grand nombre de partis vont conditionner des accords de majorité à la question de savoir qui amènera la ou les échevines, plutôt que d'avoir d'abord un débat sur le projet de ville. Je précise que je n'ai aucune difficulté à voir un collège qui serait très majoritairement composé de femmes, la question n'est pas là, la question est de porter atteinte à la liberté par voie décrétole. On doit laisser l'électeur se prononcer sur base des listes qui lui sont proposées avec, à l'heure actuelle, déjà la moitié de candidats hommes et la moitié de candidats femmes. Je suis pour la liberté dans la composition des collèges sur base du résultat électoral, mais également, je l'espère, des compétences et des motivations affichées par les uns et par les autres. Dans de petites communes, où les collèges peuvent être de taille très réduite, il n'est pas nécessaire-

ment évident de trouver des candidats pour être membres du collège, et imposer des quotas comme ceux-là va encore compliquer les choses. De la même manière, dans des villes plus grandes, imposer un nombre déterminé d'échevins d'un sexe particulier va conduire à ce qu'un parti majoritaire sortant des élections imposera peut-être à son partenaire d'amener d'abord des candidats en fonction de leur sexe, plutôt qu'en fonction de leurs compétences, de leurs motivations ou de leur disponibilité, et ça je ne l'accepterai jamais.

FN : Merci Fabian pour tous ces commentaires et bonne continuation.

Florence NATALIS

L'AVOCAT DEMAIN : DROIT DE RÉPONSE DE MAÎTRE PATRICK HENRY !



La dernière Tribune d'AVOCATS.BE a publié une carte blanche de Maître Cécile Dascotte, qui nous mettait en cause, Maître Patrick Hofströssler et moi-même, d'une façon, disons, assez violente. Parallèlement, quelques avocats ont initié une pétition pour contester, à l'avance, et à nouveau en termes très critiques, le futur rapport sur l'avenir de la profession d'avocat que Monsieur le ministre de la Justice Koen Geens nous a confié le soin de rédiger. Dans la Tribune du 2 novembre 2017, je répondrai à ces critiques, qui porte essentiellement sur la façon dont nous avons été investis de cette mission et sur la façon dont nous la menons. Dans ce petit article, je préfère me concentrer sur quelques-unes des propositions sur lesquelles nous travaillons.

L'avocat demain : plus performant, plus divers, plus spécialisé, plus multi-professionnel ?

Notre société est de plus en plus juridique. Le droit s'insinue aujourd'hui partout, même au sein des familles, même au sein des entreprises, même dans nos loisirs. Il n'y a plus que nos rêves qui échappent à la régulation. Et pourtant, le contentieux diminue. Ce n'est pas exclusivement parce que plusieurs réformes (droits d'inscription au rôle, mais, surtout évidemment, T.V.A.) ont renchéri l'accès à la justice. C'est aussi parce que notre rapport au droit change, que notre société change. Comme le démontre remarquablement Kami Haeri dans son rapport (pp. 53-58), notre éco-

nomie est aujourd'hui caractérisée par un processus de désintermédiation / réintermédiation / concentration.

Le modèle Ryanair supplante le modèle Kodak. Il n'y a pas à dire que l'on aime ou que l'on n'aime pas. C'est ainsi.

Ceux que l'on appelle les « braconniers du droit », c'est-à-dire les start-up legaltech, utilisent les ressources de la technique moderne pour atteindre directement nos clients, leur offrir des produits standardisés à bas coût, puis se poser en intermédiaires pour les diriger vers des professionnels dont ils se sont attachés les services et leur offrir un service global : désintermédiation – réintermédiation – concentration...

Si nous voulons que les avocats gardent leur place de régulateurs de notre société, nous devons nous y adapter. Nous étions des défenseurs, nous sommes devenus des conseils, nous devons devenir des accompagnateurs stratégiques. C'est ce que les clients (que nous entendons dans le cadre de la préparation de notre plan) attendent aujourd'hui de nous. Écoutons-les. La profession d'avocat de demain ne doit pas être dessinée selon nos souhaits mais selon ce que nos clients attendent de nous.

Et être conscients que nous sommes devenus trop chers (tout simplement parce que le droit est devenu extraordinairement compliqué).

Notre mission a évidemment ses limites. Il nous est demandé de proposer quelques changements législatifs. C'est dire que nous pouvons seulement faire sauter quelques verrous et puis vous rendre la main, à vous et aux Ordres.

Parmi les propositions que nous ferons, certaines toucheront à la gouvernance de notre profession (la rendre plus efficace, plus représentative, plus légitime, plus proche, plus féminine ?), à notre discipline (corriger quelques erreurs techniques, améliorer l'efficacité) ou à la formation initiale (la rendre plus performante, plus exigeante, plus appropriée).

D'autres toucheront directement nos possibilités d'actions :

- simplifier et réduire notre régime d'incompatibilités : aujourd'hui, notre profession est incompatible avec celles de magistrat ou de fonctionnaire, ainsi qu'avec celles de notaire et d'huissier, ou avec toute activités d'industrie ou de négoce ; si l'incompatibilité avec la magistrature ou le fonctionariat ne souffre pas de discussion, les autres sont plus discutables ; supprimer l'incompatibilité avec les professions de notaire et d'huissier ouvrirait la voie à une grande profession du droit, dans un premier temps à des associations avocats – notaires – huissiers, à même d'offrir un service plus global à la clientèle ; supprimer l'incompatibilité avec les activités d'industrie ou de négoce permettrait à nos Ordres de définir de nouvelles conditions nous permettant de rendre le métier d'avocat compatible avec certaines autres fonctions qui se combinent souvent mal avec nos devoirs d'indépendance ou de respect du secret professionnel ou de la prohibition des conflits d'intérêts : compliance officer, data controller, avocat en entreprise, gestionnaire de whistleblowing, lobbyiste, syndic d'immeubles, agent d'artistes ou de sportifs ...
- augmenter la mobilité au sein de notre profession et sa perméabilité avec le monde extérieur ; dans cette perspective l'obligation pour les stagiaires qui ont quitté le barreau avant la fin de leur stage de le reprendre à zéro s'ils se réinscrivent ne doit-elle pas être supprimée ?
- donner force exécutoire à l'acte d'avocat ;
- augmenter le rôle de l'avocat dans les actions collectives, en lui permettant d'en être l'initiateur (faut-il, dans ce cadre, supprimer la prohibition du pacte de quota litis ? A priori, je n'y suis pas favorable) ;





- permettre une totale contractualisation de nos honoraires, dans le respect, évidemment, des principes du droit économique et des principes de dignité, de modération et de délicatesse qui caractérisent notre profession : est-il encore justifié, à l'heure où, en tant qu'entreprise, nous sommes entièrement soumis au Code de droit économique, que les conseils de l'Ordre puissent modérer des honoraires que nous avons entièrement convenus avec nos clients, dans le respect le plus strict de nos obligations d'information et de transparence ?
- envisager la possibilité d'inscrire des sociétés d'avocats, à responsabilité limitée donc, au tableau de l'Ordre, comme les architectes peuvent le faire depuis plusieurs années déjà ;
- encourager par des moyens financiers adéquats (incitants fiscaux, tax shelter ?) les investissements des avocats dans le développement des technologies nouvelles ;
- tenter l'expérience d'avocat bajistes à l'abonnement, acceptant de gérer un certain nombre de dossiers pour un honoraire fixe, par exemple dans les domaines du droit des étrangers ou du droit des jeunes ;

Voici quelques-unes de nos propositions. Elles feront l'objet du débat que nous mènerons avec vos bâtonniers et présidents de jeune barreau le 16 novembre. Il n'est cependant pas question de vous en exclure. Communiquez avec eux et communiquez avec nous (une adresse spéciale est destinée à la réception de vos suggestions : avocatdemain@just.fgov.be).

Esquissons ensemble l'avocat de demain. Il devra être plus performant et plus connecté, plus spécialisé et plus divers, plus multi-professionnel, plus proche de son client, plus imaginatif, plus innovant. Ouvrons les portes, avec prudence mais avec détermination.

#Agissons.

Patrick HENRY





Frappe-toi le cœur, d'Amélie NOTHOMB

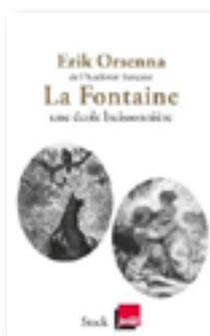
Notre Nothomb annuel démarre assez lentement. Il m'a fallu attendre la page 73 pour commencer à m'intéresser à l'histoire. Finalement, le livre est conçu harmonieusement, d'une bonne composition : structure en deux parties, s'opposant et, à la fin, s'éclairant l'une l'autre. Thème : vaut-il mieux haïr ou mépriser ou qu'est-ce que la jalousie ? Les relations entre femmes sont, comme souvent chez notre auteur, assez ambiguës, les lecteurs habitués comprendront ce que je veux dire. Les hommes sont d'ailleurs des personnages tout à fait secondaires. Amélie Nothomb nous rappelle (p. 164) qu'« Elisabeth eut deux fils, Charles et Léopold », manière de confirmer sa belgitude. Deux belles phrases : « Marie ne nommait pas son attente, elle en savourait l'infini » (p.9) ; « elle était si heureuse qu'elle se croyait amoureuse » (p.11). Un style de plus en plus classique. Un bon cru.



Notre vie dans la forêt, de Marie DARRIEUSSECQ

L'histoire se passe dans un futur indéterminé, à une époque où « les 1 % de super-riches, qui possèdent 99 % de la richesse du monde », peuvent « usiner un clone (qui leur coûte dans les 1% de leurs 99 %) » (p. 177) ; « ils usent un clone puis deux puis trois puis quatre, etc (...) ». Seuls les super-riches de la planète peuvent se payer un clone » (p.176) ; pour eux, le clonage est une « assurance-vie » (p. 186). A la fin du livre (le lecteur l'aura deviné depuis longtemps), la narratrice comprendra qu'elle n'est elle-même qu'un clone. Livre noir, n'offrant aucune issue, sorte de « pire des mondes », sans sourire, oppressant, écrit (c'est un choix, suppose-t-on) en langage parlé, sans aucun style (ou à tout le moins dans le style particulier du langage parlé...). Si la littérature doit avant tout dénoncer des périls, faire

réagir, c'est incontestablement de la bonne littérature.



La Fontaine, une école buissonnière, d'Erik ORSENNA

Dans la vie de Rancé, Chateaubriand, évoquant la personne du réformateur de la Trappe, parle en réalité de lui, en creux. De la même manière, Erik Orsenna, lorsqu'il décrit les relations entre le pouvoir (Louis XIV) et la littérature (La Fontaine), les réfère à ses liens avec François Mitterrand, dont il était le nègre (cfr Le Grand Amour). Davantage qu'une biographie, le livre est une rêverie sur « le plus grand poète de la langue française », dont des dizaines de générations d'écoliers ont su par cœur nombre de fables (cela ne semble plus être le cas, si j'en juge par mon entourage). De culture classique, Orsenna regrette également la fin de l'enseignement du latin : « on sent bien que notre français vient de cette langue. Et, plus encore que les mots, l'accord entre ces mots, cette logique de la phrase, cette grille souterraine, invisible et pourtant si présente et qui a pour nom grammaire. Et puis le latin (...), c'est Virgile » (p.22). Inutile d'insister sur la perfection du style...



La disparition de Josef Mengele, d'Olivier GUEZ

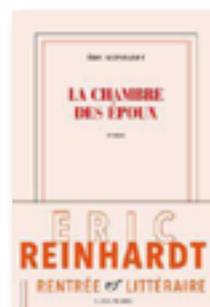
Comme son titre l'indique, il s'agit d'un roman historique. Pour rendre compte exhaustivement de ce livre, il faudrait dix fois plus de place que de celle dont nous disposons. Sous réserve des pages 119 et 231, où l'auteur exprime clairement son avis sur le nazisme, il s'en tient aux faits, de l'arrivée de Mengele en Argentine en 1949 à sa mort en 1979, laissant au lecteur le soin de juger par lui-même. Il met en évidence les connivences qui ont permis, après la guerre, à de nombreux nazis de rester au pouvoir : « vingt ans plus tard, les dirigeants de ces

entreprises (IG Farben, Krupp, Bayer...) ont retourné leur veste. Ils fument le cigare entourés de leur famille en sirotant de bons vins dans leur ville de Munich ou de Francfort » (p. 153). Illustration de la « banalité du mal » (Hannah Arendt). A lire, ne fût-ce que parce que, « toutes les deux ou trois générations (...), la raison s'éclipse et des hommes reviennent propager le mal » (p.231).



Je suis Jeanne Hébuterne, d'Olivia ELKAIM

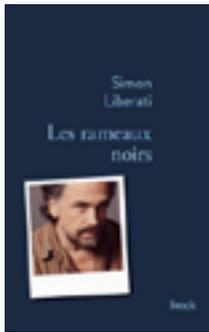
Cet ouvrage se présente comme une sorte de journal (apocryphe) de la dernière compagne de Modigliani. Livre très sombre, comme la vie du peintre dans les années précédant sa mort en 1920. Notre vision de Modigliani est influencée par le visage angélique de Gérard Philipe, qui interpréta le rôle de l'artiste dans un film de Jacques Becker. La réalité fut plus cruelle, surtout pour sa compagne, qui mettra fin à ses jours quelques heures après le décès de son amant, dans l'indifférence générale. Tous ces épisodes sont bien connus grâce (notamment) aux souvenirs et aux écrits d'André Salmon. Le livre pose une question : un artiste, pour atteindre au génie, doit-il nécessairement vivre dans la misère et se conduire comme un goujat ? On pense à Villon, Verlaine, Rimbaud, Van Gogh..., on pourrait citer Rubens, Voltaire, Victor Hugo, Picasso, Dali..., richissimes et néanmoins géniaux. Excellent livre, à déconseiller toutefois aux suicidaires.



La chambre des époux, d'Eric REINHARDT

J'ai lu ce livre avec beaucoup d'appréhension, d'une part parce que le précédent ouvrage d'Eric Reinhardt m'avait laissé sur ma faim (L'Amour et les Forêts), d'autre part parce que Frédéric Beigbeder (en général un bon juge) avait

démoli le livre dans une chronique. Il s'agit d'une mise en abyme (l'auteur décrit la rédaction d'un livre dont il raconte le contenu), dans lequel le personnage du deuxième degré « s'abîme en une femme », victime d'un cancer du sang incurable alors que la femme du premier degré, également atteinte d'une tumeur mais au sein, est, quant à elle, guérie. Abîme dans l'abîme... ! Un peu compliqué. De plus, certains passages ne sont pas de très bon goût, à mon humble avis. J'ai toutefois assez apprécié le troisième chapitre. A lire éventuellement par les inconditionnels d'Eric Reinhardt (s'il en existe).



Les rameaux noirs, de Simon LIBERATI

Dans cette œuvre en fragments (au sens littéraire), Simon Liberati nous entretient principalement de son père, de l'inspiration (en poésie), de l'entrain (en prose), de l'écriture,

en y mêlant un peu d'autobiographie. « J'ai trouvé l'anneau d'allure magique que contient le monde romanesque, réalité fictive construite à partir de débris cimentés par mes soins autour d'un fragment de poésie cachée dans un conglomérat artificiel. L'âme de la prose » (p.276), conclut-il. Il est beaucoup question d'Orphée, Dickens, Breton, Aragon, Jean-Jacques Schuhl (Ingrid Caven). Un côté Pascal Quignard, moins hermétique, plus orphique. De la grande littérature...mais pour érudits qui apprécient encore les classiques latins.



Le jour d'avant, de Sorj CHALANDON

J'ai ouvert ce livre avec des paupières de plomb : évocation d'un accident minier survenu en 1974, récit d'une vengeance...Je n'aime pas les romans

consacrés à des faits divers. Je me trompais, le livre est passionnant. Ecrit à la première personne, il relate les errances psychiques du frère d'une « victime de la mine », la détention et le procès du narrateur, la fin de l'aventure minière dans le nord de la France. Quelques phrases : « La prison n'est pas une halte, c'est le bout du chemin. Le mur de briques au fond de l'impasse. L'antichambre du sépulcre » (p. 199) ; « Un avocat n'a pas de permission à

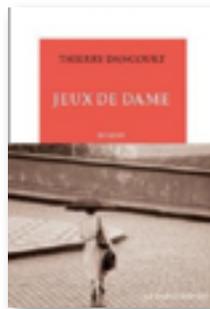
recevoir » (p. 216). L'auteur reproduit le réquisitoire de l'avocat général et la plaidoirie (?) de la défense à la fin du livre. Pour qui penchera le jury ? Une petite frustration toutefois attend le lecteur avocat au dernier chapitre. Pourquoi pas un nouveau prix littéraire pour Sorj Chalandon (il a déjà obtenu le Médicis et le Grand Prix du Roman de l'Académie française) ?



La petite danseuse de quatorze ans, de Camille LAURENS

Elle s'appelait Marie Van Goethem, était originaire de Belgique et avait servi de modèle à Degas pour sa sculpture en cire présentée au Salon en 1881.

Camille Laurens a entrepris de raconter sa vie, à tout le moins ce que nous savons d'elle (nous perdons rapidement sa trace) et de ses rapports avec Degas. Peintre, il semble que Degas préférât la sculpture, qu'il pratiquait en autodidacte et qui lui permettait d'approcher la « vraie vérité » (p.92) grâce au modelage : « le dessin prépare à la conquête du vrai. Ensuite, les mains touchent le corps, puis elles sculptent la cire pour toucher l'âme » (p.92). Le livre est aussi une réflexion sur l'art, sur la création, l'état d'esprit de l'artiste, du modèle, à la fois récit historique et critique d'art. Camille Laurens est (comme d'habitude) excellente.



Jeux de dame, de Thierry DANCOURT

Un roman d'espionnage se passant au début des années soixante. Une atmosphère parfois à la Modiano, quand l'intrigue nous entraîne aux limites de Paris,

près du Palais des colonies (ancêtre du Musée Jacques Chirac), le long des boulevards des Maréchaux, ou à la John Le Carré, à Berlin-Ouest, où « travaille » l'héroïne. Un suspense bien mené, sans dénouement clair toutefois. Un titre en jeu de mots puisque Solange porte à la fin un « manteau de flanelle cintré, à motifs de carreaux noirs et blancs ». De légers anachronismes : dans les années soixante, les « bourgeoises » ne fumaient pas (encore) dans la rue et on ne parlait pas de « dégâts humains collatéraux » (p.123). Une langue bien maîtri-

sée (sous réserve de l'inévitable « dédié »). A lire éventuellement.



Nos richesses, de Kaouther ADIMI

Ce livre est à la fois un aperçu de l'histoire récente de l'Algérie (vue du côté algérien) et le récit de la « vie » d'une librairie, « Les Vraies Richesses », fondée à Alger en 1931 par

Edmond Charlot, qui y deviendra le correspondant d'Adrienne Monnier et le premier éditeur d'Albert Camus. Contrairement à ce qu'il écrit l'auteur, cette librairie existe toujours. Quelques citations : « Les histoires avec les femmes sont la plaie de l'amitié mais sans elles, oh sans elles...rien n'est possible » (p. 81) ; « L'Algérie est le seul pays au monde où c'est l'Etat qui réclame des comptes au peuple et non l'inverse » (p. 58). Une phrase qui m'a amusé : « Mon fils a vingt ans et il passe sa journée devant son ordinateur. L'imbécile ! » (p.58). Le propos de l'écrivain est malheureusement un peu obscur : quelle est sa thèse ? Décrire les souffrances du peuple algérien à l'époque « coloniale » ? Défendre la littérature ? A côté de cela, une belle prose classique.



Ils vont tuer Robert Kennedy, de Marc DUGAIN

Que penser de ce livre ? Il manque, à mon avis, un peu de force romanesque. Le narrateur mêle deux intrigues : l'une relative à la mort de ses parents, l'autre

à l'enquête qu'il entreprend comme professeur d'Histoire contemporaine sur la mort des frères Kennedy. Il mâtime son propos de considérations générales et désabusées sur l'histoire récente des Etats-Unis, y voyant la manifestation d'un complot permanent dont la CIA serait le maître d'œuvre. Evidemment, le narrateur semble verser dans la paranoïa, sans toutefois que l'auteur se prononce jamais à ce sujet ; cette ambiguïté est un des attraits du livre. Antiaméricanisme primaire ? De qui ? Je laisse le lecteur juge. Un bout de phrase que je ne résiste pas à citer : « ...leur téléphone « intelligent », ce petit concentré d'informations qui a pris le pouvoir sur toute une génération pressée de savoir mais pas de penser » (p.312). Malgré les longueurs, un livre plaisant

à lire, moins passionnant cependant que La Malédiction d'Edgar.



Summer, de Monica SABOLO

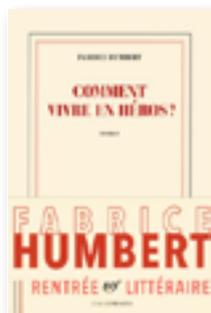
Dans deux chroniques, Frédéric Beigbeder, un bon juge comme je l'ai écrit ci-dessus, a conseillé la lecture de ce livre. Il relate, à la première personne, les troubles psychiques affectant le narrateur (quatorze ans au début de l'histoire) après la disparition de sa sœur (dix – neuf ans), Summer. La quête prend fin vingt-cinq ans plus tard, nous n'en dirons pas plus. Le style évolue au fil des pages, initialement brumeux et poétique (genre Marcel Jouhandeau), plus classique à la fin. Une grande maîtrise. Le thème du livre est peut-être le temps qui passe : « j'aimais rester là, je gagnais du temps sur l'existence » (p. 126) ; « Summer n'est pas là, elle est pareille à cette eau qui voyage et se métamorphose, elle est le temps qui passe » (p. 276). Autre phrase en forme d'aphorisme : « Il n'y a pas d'explication, pas de réponses. Jamais » (p.242). La chute surprendra le lecteur. Quoique... De la bonne littérature.



Tiens ferme ta couronne, de Yannick HAENEL

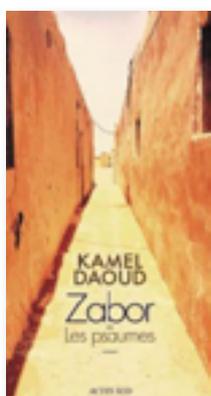
Ce livre est le meilleur que j'aie lu de la rentrée. Tout d'abord le titre : la « couronne » évoque, on peut le penser, les bois d'un daim, tel celui qui est épargné par Robert De Niro dans Voyage au bout de l'enfer, « le survivant d'un monde régi par le crime (...), l'innocence qui échappe à une Amérique absorbée par son suicide guerrier » (p.18). Ensuite le thème : la quête de la pureté, « il existe dans chaque journée un instant auquel le diable n'a pas accès ; si l'on parvenait à se glisser tout entier à l'intérieur de cet instant, la vie ne serait plus qu'une extase » (p.317). Un début en sotie (première phrase : « A cette époque, j'étais fou »). Une écriture manifestement en plusieurs strates. Une intrigue assez simple faisant intervenir Michaël Cimino, Isabelle Huppert, Melville..., dont certains détails ne sont pas expliqués (qui sont les deux moustachus ? que devient le chien Sabbat ?). Des analyses sociologiques. Une vision métaphysique de la condition

humaine (Cimino prépare d'ailleurs une adaptation du roman de Malraux). Bref, un grand roman. Quelques phrases : « il était devenu impossible de savoir (...) si, en clamant dans la nuit des noms de poètes, on est soi-même un poète, ou plus simplement un clown » (p.74) ; « devenir fou pour devenir sage » (p.264) ; « celui qui saura déchiffrer le chuchotement entre une femme et un cerf y entendra le nom de dieu » (p.231). N'était le manque de place, l'oraison funèbre prononcée à la mort de la sœur de Léna mériterait d'être entièrement reproduite. A lire absolument.



Comment vivre en héros, de Fabrice HUMBERT

C'est le roman des possibles : à diverses reprises, les personnages se trouvent face à des choix et le narrateur explore les conséquences de leur décision. On pense à un film d'Edouard Molinaro (L'ironie du sort), qui exploitait cette veine. Cela étant, pour simple et bien écrit, le livre est assez peu intéressant, un peu « ngngnan ». A lire vraiment si vous n'avez rien autre à faire ou que vous deviez prendre le train pour un (long) trajet.



Zabor, de Kamel DAOUD

L'auteur nous l'enseigne discrètement lui-même : son livre est une métaphore, qui permet « la fabuleuse coïncidence de l'intime avec l'apparence » (p.266). « Ecrire ou raconter est le seul moyen pour remonter le temps, le contrer, le restaurer ou le contrôler. Il y a un lien entre la conjugaison et la métaphysique » (p.150). C'est la littérature française, ses mots, qui écarteront Hamza et la tentation terroriste (chapitre 27), la langue apportera l'éducation et la culture algérienne cessera d'être « arriérée » dans certaines couches de sa population. Tel est le message que paraît délivrer Kamel Daoud (on renverra le lecteur au psaume, p. 213), dans ce beau conte, écrit dans un style classique et poétique à la fois, une réconciliation grâce au truchement de la langue française entre l'Occident et l'Orient, un peu d'espoir dans ces temps assassins. Manifestement écrit en vue du prix Goncourt.



La gloire des maudits, de Nicolas d'ESTIENNE d'ORVES

Comme dans les Hommes de bonne volonté, sont mis en scène des personnages historiques, tantôt sous leur vrai nom (Paul Morand,

Lucien Rebatet, Germaine Lubin, Jacques Chardonne, Jean Cocteau, François Mauriac ... , Gilbert Bécaud), tantôt sous un nom supposé (François Morland (pseudonyme transparent de François Mitterrand), Edouard Sandrain (Michel Déon), Etienne Licht (Eugène Schueller), Roger Vineuil (André Bettencourt)). L'histoire se déroule en 1955, à une époque où, à l'exception de Brasillach (exécuté) et de Drieu la Rochelle (suicidé), tous les écrivains « collaborationnistes » avaient repris leur place dans la vie littéraire française. On découvre un Paris interlope, dont certains établissements, certaines rues (Sainte-Anne, Vivienne), étaient voués à des mœurs officiellement condamnées. Qu'en penser ? « Tout le monde est sincère, même les traîtres, même les lâches » (p.386) ; « mes Décombres, dit Rebatet, un livre qui avait de la couille. Voilà une époque où on disait les choses » (p.196). La question est ainsi directement posée : la littérature doit-elle ronronner dans le « politiquement correct » ou nous réveiller, fût-ce en générant des conflits d'idées (rappelons une fois de plus le mot de Gide : avec de bons sentiments, on fait de la mauvaise littérature.). Tel est peut-être le vrai thème du livre, l'intrigue est secondaire. Un de mes préférés de la rentrée.



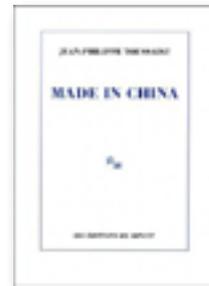
Kong, de Michel LE BRIS

Comment transcrire quelques impressions sur ce livre ? Il s'agit d'un roman « total », qui, partant d'une évocation de la vie de Schoedsack et Cooper, les créateurs de King

Kong, nous livre une interprétation à la fois nietzschéenne et hégélienne de l'existence, nous raconte les différentes guerres civiles qu'a connues l'Europe de l'Est après la Grande Guerre, décrit Hollywood à ses débuts et la réalisation, par les deux héros, de leurs premiers films « documentaires » (Grass et Chang) ainsi que des Chasses du comte Zaroff, la préparation de King Kong, son succès, l'intrigue



sentimentale entre Cooper et Fay Wray, la vedette du film ; apparaissent Isaac Babel, Hailé Sélassié, Lindbergh, Ernest Jünger, King Vidor, Roosevelt..., tout cela avant l'époque du « politiquement correct », où l'homme pouvait encore risquer sa vie en chassant le tigre « mangeur d'hommes », escalader le Zard Kuh, poursuivre librement des dragons de Komodo, sans manquer à la lucidité : « je sais juste une chose, pour être revenu d'au-delà de cette porte : que si nous la refermons, juste pour n'en plus rien savoir...alors le monstre va grandir, derrière, de plus en plus fort, jusqu'à faire exploser serrures et verrous, déferler sur le monde. (...) Si on regarde le monstre en face, je veux continuer à croire qu'on peut le maîtriser. Si on détourne la tête, il prendra possession du monde » (p. 310). De la grande littérature. Egalement un de mes préférés.



Made in China,
de Jean-Philippe
TOUSSAINT

Amélie Nothomb n'est pas le seul écrivain belge reconnu en France ; Jean-Philippe Toussaint a, quant à lui, déjà figuré sur la liste des

quatre finalistes du Goncourt. Made in China est un livre reposant presque exclusivement sur le style, dont l'histoire n'a guère d'importance. « Le sujet, c'est le pouvoir qu'a la littérature d'aimer du vivant, (...) c'est le hasard dans l'écriture, c'est la disponibilité au hasard que requiert toute création artistique » (p.76), en d'autres mots, c'est l'écrivain en train d'écrire, se regardant écrire...J'aime assez, du moins quand l'auteur a le talent de Jean-Philippe Toussaint. Je ne suis pas loin de penser qu'il est (avec Proust et Trollope) le « maître des parenthèses ». On trouve toutefois sous sa plume l'expression « espaces dédiés », qui, ceux qui me lisent le savent, me donne de l'urticaire. Je conseille, ce nonobstant, la lecture de cet ouvrage.

Chronique rédigée par Maître André THON

CHRONIQUE CULINAIRE : KAYSERSBERG ET STRASBOURG

Je reviens d'une petite escapade en Alsace où deux adresses m'ont séduit.

L'Hôtel Le Chambard, son bistrot et son restaurant gastronomique



L'Hôtel Le Chambard est un hôtel 5 étoiles, plein de charme, avec spa et parking situé à Kaysersberg, à proximité de Colmar.

Son personnel professionnel et à l'écoute des hôtes, ses chambres douillettes et bien équipées ainsi que son bistrot et son restaurant gastronomique ne vous laisseront pas indifférents.

Son bistrot, Le Winstub, offre une ambiance simple et chaleureuse (boiseries, décoration rouge et blanche...) et la dégustation de spécialités traditionnelles alsaciennes : choucroute, munster, Kouglof... ou une délicieuse entrecôte aux cèpes. Manifestement, la carte évolue au gré des saisons (actuellement, l'ensemble des entrées et des plats sont voués aux produits de la chasse et aux champignons des bois).

L'accueil y est particulièrement sympathique et la qualité de la table est garantie par le fait qu'elle est l'antichambre du restaurant deux étoiles situé également dans l'hôtel.

Son restaurant gastronomique** dénommé 64°, en hommage à une de ses spécialités, l'œuf à 64°, m'a vraiment emballé.

Dans un décor cosy-baroque, le personnel professionnel, sans être guindé, offre un service très fluide et agréable.

Les plats, quant à eux, se succèdent en parfaite harmonie, le raffinement de leur présentation n'ayant rien à envier à celui de leur saveur.



J'ai dégusté le menu 6 plats + 2 desserts, une expérience magnifique dont je me souviendrai longtemps :

Foie gras d'oie « neige », la chair d'araignée à l'huile du sureau

**

La langoustine de Loctudy « grande délicatesse », lait fermenté et caviar Tsar impérial 10grs

**

Le filet d'anguille fumé légèrement, laqué aux agrumes, fine mousseline de poireaux

**

L'œuf à 64°, châtaignes torréfiées, champignons du massif vosgiens, oxalis en salade et vinaigrette



**

Le filet d'omble chevalier des « Cévennes », escargots de la Weiss, œufs de truite « Petrossian », crème finement persillée



**

Le pain et le beurre « en préséance »

**

La noisette de chevreuil de nos montagnes, sauce Rouennaise et jeune boule de céleri de l'ami Benoit

**

La quetsche dans l'esprit d'un vacherin, crème fromage blanc à la vanille et « dampfnudel »

**

La coque meringuée au cacao, chocolat Guanaja en émulsion, caramel tendre à la fleur de sel

**

Les petits fours du Chambard



Ce menu est au prix de 178 € sans les vins, le menu 4 plats + 2 desserts est, quant à lui, au prix de 125 €.

Si je devais faire un choix parmi tous ces plats, je vous recommanderais particulièrement le filet d'anguille fumé légèrement, laqué aux agrumes, fine mousseline de poireaux.



En ce qui concerne les vins, un forfait tout à fait agréable vous est proposé et la carte des vins, particulièrement alsaciens, est tout simplement fantastique (laissez-vous guider par le sommelier qui ne manquera de vous conseiller en fonction de vos goûts et du budget que vous désirez y consacrer)





La qualité, la magie et la soirée que vous passerez justifieront plus qu'amplement l'addition...

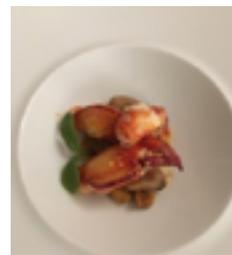
Point non négligeable pour ceux qui décideraient d'y passer la nuit : le petit-déjeuner !

Vous aurez l'occasion de déguster les confitures d'une productrice locale, des petits pains variés, des viennoiseries et des œufs cuisinés à la minute. Une chose est sûre, vous repartirez repus...

*Hôtel Le Chambard, 64° le Restaurant.
9-13 Rue du Général de Gaulle, 68240
Kaysersberg-Vignoble, France*

La Casserole de Strasbourg

Les pinces, sot l'y laisse laqué à la bisse et cabosse de cacao croquante :



Ici aussi la carte des vins est vraiment excellente à tous niveaux avec des conseils judicieux en fonction de vos goûts, de votre repas et de votre bourse.



Un bien bel endroit qui, j'en suis sûr, ne tardera pas à gravir encore les échelons de la reconnaissance (espérons pas trop vite tout de même de manière à en profiter encore quelque peu tant que les prix restent abordables...).

*La Casserole de Strasbourg
24 Rue des Juifs, 67000
Strasbourg, France.*

Xavier BAUS

Situé à deux pas de la Cathédrale de Strasbourg, j'ai découvert La Casserole, dont le propriétaire est l'ancien responsable de salle du restaurant Crocodile.

Le décor est d'un blanc immaculé, tout en sobriété : roses blanches et cristal sur les tables.

La carte est simple avec des produits classiques mais cuisinés de manière particulièrement agréable et légère.

Après avoir dégusté un foie gras poêlé aux cèpes ainsi qu'un vol au vent avec escargots rôtis, crème aux herbes et écume de pain grillé, j'y ai mangé en plat un homard en deux façons tout à fait remarquable.

La queue, lentilles corail en mousseline, cèpe rôti et « émulsion américaine » :



Notre reporter de l'Open Barreau, Me HENRY, quatrième du nom, va à la rencontre de notre ancienne consœur, Isabelle THOMAS. C'est au vingtième étage d'une tour dominant Liège, qui lui vaut d'ailleurs le surnom de « Pythie de la Tour », qu'elle nous ouvre la porte, dans un nuage d'ambre et d'encens.

De lourdes et opulentes tentures ocre et fushia recouvrent les murs d'une salle d'attente qui, dit-on, ne désemplit jamais. Après nous avoir fait enlever nos chaussures, elle nous fait entrer dans son cabinet de consultation, une pièce dépourvue de toute source de lumière naturelle, « l'énergie du soleil détournant ma concentration », nous confiera-t-elle un peu plus tard, son éternel fume-cigarillo toujours flanqué au coin de sa bouche étrangement fardée.

Le mysticisme s'inscrit dans chaque détail : statues de déesses grecques voluptueuses et attrape-rêves colorés se disputent les étagères d'une bibliothèque chargée de bouquins traitant aussi bien de l'histoire du sanskrit que de minéralogie. Point de trace de Codes Larcier, dont elle nous dit qu'elle les a tous brûlés, le jour de son omission du Barreau, et que « la fumée qui s'en dégageait a fait apparaître dans la seconde un arc-en-ciel ! ». Au royaume de la croyance, nous n'avons d'autre choix que de souscrire à cette anecdote... fumeuse !

Open Barreau (OB) : Comment vous est venue l'idée de vous spécialiser en justice prédicatrice ?

Isabelle THOMAS (IT) : En fait, tout cela provient d'une erreur monumentale, croyez-le ou non ! J'assistais à une de ces innombrables et interminables réunions d'une commission de l'Ordre, lorsque quelqu'un a parlé de justice prédictive. C'était, à l'époque, un sujet très à la mode, bien qu'effrayant pour la plupart d'entre nous car nous craignions tous d'être très rapidement remplacés par des robots. Je n'avais aucune idée de ce que pouvait être la justice prédictive et, pour tout vous dire, j'avais même cru entendre « justice prédicatrice ». C'est de retour à mon cabinet que je me suis renseignée sur le sujet et que j'ai compris que, ce qui intéressait le plus les justiciables, c'était d'être (r) assurés quant à l'issue de leur procès. Qu'on

leur dise oui, qu'on leur dise non, peu importe, mais avec un degré de certitude infaillible.

OB : De là, vous en venez donc à proposer une réponse par le tirage de cartes...

IT : Tout à fait ! Les gens viennent me soumettre leur problème juridique, et, d'après le tirage de mes cartes, je leur dis s'ils vont ou non gagner leur procès. L'avantage immense par rapport à mon ancien métier d'avocat, c'est que désormais je peux garantir à mes clients un résultat, même si ce n'est plus moi qui m'en occupe après, ce qui, du reste, m'arrange très bien. Vous comprenez, à un moment très précis de ma carrière, j'en ai eu marre de tout le cirque de la Justice : conclure des inepties demandées par des clients, plaider contre des folles hystériques, recevoir des jugements médiocrement motivés... tout cela m'a lassée.

OB : Vous n'avez donc jamais regretté d'avoir quitté le Barreau ?

IT : Oh doux Jésus ! Jamais ! Mais j'en ai conservé ce qui continue à faire la substance de mon travail à l'heure actuelle : la relation de confiance avec le client, la déontologie stricte... Je vous vois sourire, mais bien sûr, je m'impose aujourd'hui comme hier une déontologie. C'est une déontologie, non plus fondée sur la crainte de l'erreur et la punition par le bâton, mais uniquement sur la glorification de la réussite et la récompense. Par exemple, après chaque client, je m'octroie un petit verre de sherry, puis c'est reparti. Vous savez, on n'a jamais attrapé des mouches avec du vinaigre (rires).

OB : A propos de déontologie, n'avez-vous jamais eu de clients mécontents de vos services ?

IT : Jamais ! Écoutez, c'est bien simple (et c'est encore une chose que j'ai apprise de mon passage au Barreau) : lorsque les gens vous craignent, ils n'osent rien contre vous. Je laisse donc entendre à mes clients que je suis également adepte de magie noire et que, s'ils me font des misères, ils seront confrontés aux foudres de la Pythie (ndlr : on est tout prêts à la croire, vu le ton qu'elle vient d'employer pour rembarrier sa secrétaire car la malheureuse s'était trompée dans les boissons qui nous sont apportées).

OB : Pour finir cet entretien avec une question indiscreète, peut-on connaître le montant de vos honoraires ?

IT : Bien sûr, il n'y a pas de secret ! Vous les trouverez d'ailleurs sur mon site www.jurispirit.com. Tout dépend en fait de la réponse que j'apporte à mes clients ; s'ils doivent introduire un procès, il ne m'est dû qu'un montant forfaitaire de 50 €. S'il s'avère au contraire que leur procès est perdu d'avance, ils me doivent alors l'équivalent de la moitié de ce que leur avocat leur aurait facturé. Je n'ai jamais eu de contestation d'honoraires. Mes clients savent que c'est du « win-win ».

*

L'interphone n'arrêtant pas de sonner, nous comprenons qu'il est l'heure pour nous de quitter les lieux. Notre hôte profite de ce moment pour nous glisser sa carte de visite « au cas où » nous aurions besoin de quelque sous-traitance pour un dossier épineux. Dont acte.



Isabelle THOMAS

COLLOQUE : DÉONTOLOGIE 3.0 : L'AVOCAT CONNECTÉ : DO OR DON'T - LIÈGE 17 NOVEMBRE

DÉONTOLOGIE 3.0 : L'AVOCAT CONNECTÉ : DO OR DON'T

BluePoint Liège – Bd Emile de Laveleye 191 –
4020 - Liège – 17 novembre 2017

Introduction

Mon prestataire informatique assure-t-il à mes
données toute la confidentialité nécessaire ?

Quels outils puis-je utiliser pour développer
ma clientèle ?

Je publie sur les réseaux sociaux. Quelles pré-
cautions dois-je prendre ?

Les règles déontologiques de l'avocat tra-
versent les décennies et elles entrent
aujourd'hui dans le siècle du numérique, de la
communication instantanée et de l'information
permanente.

Le barreau de Liège vous invite à une mati-
née de réflexion sur l'application pratique
de ces règles déontologiques à ce nouvel
environnement.

Le colloque se veut très pratique : après les
exposés en séance plénière seront organisés
trois ateliers permettant aux participants de
débatte et de confronter leurs expériences et
points de vue.

Programme

- 8H30 : Accueil
- 8H45 : Introduction
Maître Isabelle TASSET, bâtonnier de
l'Ordre des avocats du barreau de Liège
- 8H55 : Ouverture des travaux
- Sous la présidence de Maître Sébastien
OLIVIER, avocat au barreau de Liège,
vice-président de la commission de
déontologie des barreaux de Liège,
Verviers, Huy et Eupen
- 9H : L'avocat et ses outils numériques :
un défi légal et déontologique

- Maître Luc OGER, vice-bâtonnier du
barreau de Namur, membre de la com-
mission informatique d'AVOCATS.BE

- 9H30 : L'avocat et la conquête de son
marché : marketing et déontologie
- Maître Olivier BONFOND, avocat
au barreau de Liège, membre de la com-
mission de déontologie des barreaux de
Liège, Verviers, Huy et Eupen
- Monsieur Régis KAMPANGALA,
conseiller en marketing et communica-
tion, consultant coach HEC Executive
School

- 10H : L'avocat et sa communication :
réseaux sociaux et déontologie
Maître Julien VERMEIREN, avocat au
barreau de Liège, président de la com-
mission communication et technologies
de l'information du barreau de Liège

- 10H30 : Pause café

- 10H45 : Travaux en ateliers
Trois ateliers distincts seront organisés
en continuation des exposés : outils
numériques / marketing / réseaux
sociaux (choix à opérer lors de l'inscrip-
tion). Ces ateliers seront animés par la
jeune équipe de l'Incubateur d'AVO-
CATS.BE

- 11H50 : Débriefing des ateliers en séance
plénière

- 12H15 : Conclusions
Maître Sébastien OLIVIER, avocat au
barreau de Liège, vice-président de la
commission de déontologie des barreaux
de Liège, Verviers, Huy et Eupen

- 12h30 : lunch

En collaboration avec :



Informations pratiques

Date :
Vendredi 17 novembre 2017 – 8h30

Lieu :
BluePoint Liège – Boulevard Emile de
Laveleye 191, 4020 Liège

Frais d'inscription (à verser sur le compte
n°BE39 6300 8028 2919)
- Avocats : 60 €
- Stagiaires (2ème et 3ème année) : 30 €
- Stagiaires (1ère année) : gratuit
- Magistrats : demande de reconnaissance en
cours auprès de l'IFJ

Formation permanente :
3 points – une attestation vous sera remise

Renseignements et inscriptions

Via le lien :
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfbBMZyoccl0ZEOyWLRRHkaELIM4Gua1kvudFWxncgtA6jwHQ/viewform?c=0&w=1>

ou par courrier, fax ou email à :
Mme Carine Pahaut
Ordre des avocats du barreau de Liège
Place Saint-Lambert 16 – 4000 Liège

Tél. : 04/232.56.68 – Fax : 04/223.19.99 –
E-mail : cpahaut.ordre@barreaudeliege.be

#deonto3pointo



Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**

Marc, 24 ans, stagiaire au sein d'un cabinet international, gagne 25.000 €

**Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
1.086,30 €*** (base : revenu forfaitaire 2017)

Ce que Marc recevra en fin de contrat, à 67 ans**

Capital de retraite brut	63.812,93 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	16.867,33 €
Total à 67 ans	80.680,26 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2017, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **1,75% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

LIMELOGIC

LIWELOGIC



LE spécialiste réseau

GESTION DE RÉSEAUX INFORMATIQUES

Limelogic a choisi de faire de la gestion de réseaux informatiques et du support à vos utilisateurs son seul et unique métier.

La formation de notre équipe et le développement de nos outils sont compatibles avec les logiciels **D-Lex** et **Jurisoft**.



Forfait invariable

FORMULE INÉDITE

Un forfait mensuel invariable quels que soient la quantité d'interventions, le temps passé et les pannes matérielles.



Modèle innovant

CONCEPT « ALL-IN »

Nos clients peuvent prévoir leurs dépenses de maintenance informatique et le remplacement matériel à l'euro près !



Unique en Belgique

24H/24 - 7J/7

SUPPORT EN FRANÇAIS / NÉERLANDAIS / ANGLAIS

www.limelogic.be



Rue Ernest Solvay, 29 - 4000 Liège
Avenue Louise, 149 - 1050 Bruxelles



00 32 (0)4 221 10 10
00 32 (0)2 850 94 07



info@limelogic.be